

# FAF Pêche et Cultures Marines

*partenaire formation des professionnels de la mer :  
pêche, conchyliculture, élevages marins*

## ENTREPRISES DE PECHE MARITIME EMPLOYANT PLUS DE DIX SALARIES

**Bulletin à nous retourner avant le 28 février 2010.**

### IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale de l'entreprise	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
E.mail	
N° SIRET	
Code NAF	

### INFORMATIONS IMPORTANTES

Nom du ou des navires	
Effectif moyen en 2009 (marins)	..... dont ..... hommes et ..... femmes
Effectif moyen (personnel à terre)	..... dont ..... hommes et ..... femmes
Effectif moyen total en 2009	..... dont ..... hommes et ..... femmes

### BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Salaires forfaitaires 2009 pour le personnel relevant de l'ENIM	1	
Salaires bruts versés en 2009 servant d'assiette aux cotisations sociales pour le personnel relevant des autres régimes...	2	
Montant des salaires 2009 servant de base de calcul de la participation (1+2)	A	€

### CONTRIBUTION PLAN DE FORMATION

A X 0,90 %	B	
<b>Dépenses déductibles :</b> (à préciser)...	C	€
Contribution versée au FAF Pêche et Cultures Marines (B-C) <b>(ou à défaut, contribution minimale forfaitaire de 800 € par navire).</b>	D	€

### CONTRIBUTION POUR LE FINANCEMENT DES CONTRATS, DES PERIODES DE PROFESSIONNALISATION ET DU DIF

Salaires 2009 (A) X 0,50 %	E	
Contribution au titre de la professionnalisation versée au FAF Pêche et Cultures Marines.	F	€

### NOUVELLE CONTRIBUTION AU FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS CREE PAR LA LOI DU 24/11/09

A X 1,40 % X 13 %	G	
Contribution limitée à 13 % de la différence entre le montant total de votre obligation légale correspondant aux lignes B + E et le versement effectué au FAF PCM (D + F).		

#### Attention :

*Cette contribution n'est exigible que si l'entreprise n'a pas versé au FAF PCM la totalité des 0,9 % et 0,5 %.  
Cette contribution collectée par le FAF PCM sera intégralement reversée au Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels.*

### MONTANT GLOBAL DU VERSEMENT

(B + F) ou (D + F + G) : Règlement à l'ordre du FAF Pêche et Cultures Marines.	H	
--	---	--

Un reçu libératoire vous sera adressé dès réception de votre versement.

A..... Signature et cachet de l'entreprise.

Le .....

